

tique que spéculative. Il aimait surtout les résultats positifs et s'inquiétait moins des distinctions théoriques. Il Jacques tenait moins du passé que de l'avenir; il allait quelques fois au devant de son époque. Sa méthode était rationnelle par cela qu'elle était expérimentable et processive. Il croyait mieux quand le raisonnement engendrait sa certitude, et moins lorsque la voix d'autorité parlait seule à sa conscience. Il acceptait toutes les réponses sages et encourageait tout effort destiné à donner au monde une vérité nouvelle. Jacques était le type de son temps, une éclatante personification de son époque; c'était un moderne dans toute l'acceptation du terme.

Jacques faisait des efforts constants pour arriver à un résultat immense, mais pratique: remplacer en tout le travail de l'homme par la force aveugle. Il comprimait la vapeur et la rendait docile à sa voix. Son enthousiasme était au comble quand il parvenait à dominer cette puissance, à lui imprimer la direction voulue. Ce résultat était moral pour lui; Jacques faisait l'éloge du créateur qui avait donné à l'homme une intelligence capable d'accomplir de grandes choses.

Aussi, l'industriel Jacques, chargé d'années et usé par le travail, se faisait il une fête de se tenir tout près de la bouilloire de sa grande fabrique; il en tournait et retournait les clefs avec un orgueil royal. Le contentement, la satisfaction intérieure, se lisait sur les traits mâles de sa franche figure d'ouvrier. Il était grand dans ce modeste rôle, grand comme le général au milieu de la bataille, comme le pilote dans la tempête, comme un héros dans un jour d'ovation. Il commandait et il était obéi; le mouvement suivait le caprice de sa volonté. Un geste! et toutes ces machines se mettaient allègrement en marche; il tirait un robinet, elles rentraient dans le silence.

Et tout cela exhalait un parfum de poésie qui enivrait de bonheur l'existence du vieil industriel.

Jacques était né pour faire de l'argent et pour en faire gagner aux autres.

EDMOND LAREAU.

TABLETTES LOCALES

Proclamation contenue dans la *Gazette Officielle* de Québec du 28 ult.:

La cour de magistrat pour le comté de Joliette sera tenue, chaque année, du premier au quatrième jour de chacun des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, ces jours inclusivement;

La cour de magistrat pour le comté de Montcalm, sera tenue chaque année, du sixième au huitième jour de chacun des dits mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, ces jours inclusivement;

La cour de magistrat pour le comté de Berthier, sera tenue chaque année du dixième au douzième jour de chacun des dits mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, ces jours inclusivement;

La cour de magistrat pour le comté de l'Assomption, dans la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption, sera tenue chaque année, du quatorzième au seizième jour de chacun des dits mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, ces jours inclusivement.

Il va s'opérer dans quelques semaines un changement radical dans le système judiciaire de l'Angleterre. En vertu d'un acte passé en 1873 et qui doit entrer en force au mois de septembre prochain, les huit cours qui composent actuellement le système judiciaire anglais vont être fusionnées en deux cours nouvelles. Sous le régime actuel les huit cours sont: le Comité Judiciaire du Conseil Privé, la haute Cour de Chancellerie avec ses différents subdivisions, la Cour du Banc de la Reine, la Cour des Plaideurs Communs, la Cour de l'Échiquier, la Cour de vérification de divorce et des causes matrimoniales, les Cours Ecclésiastiques et la Cour d'Amirauté. Toutes ces cours sont supprimées par le nouveau Bill de judicature et transformées en une seule Cour comprenant deux grandes divisions, savoir: la Haute Cour de Justice de Sa Majesté (Her Majesty High Court of Justice) et la Cour d'Appel (Her Majesty Court of Appeals). La Haute Cour de Justice sera composée du Lord Chancelier, du Lord Juge-en-Chef, du Maître des Rôles, du Premier Baron de l'Échiquier, des vice-chanceliers, des juges Puisnés de la Cour

du Banc de la Reine et des Plaideurs Communs, du Juge de la Cour d'Équité et de Divorce et des Barons de la Cour d'Échiquier. Tous ces juges conservent leurs anciens titres, tout en faisant partie des nouvelles Cours. Ils seront au nombre de vingt-et-un, et seront tous égaux, ayant tous la même juridiction et les mêmes pouvoirs. Leurs successeurs seront désignés sous le nom de "Juges de la Haute Cour de Justice de Sa Majesté."

Montréal, en fait de navigation, ne veut pas rester en arrière de Québec. Dernièrement nous annonçons la formation à Québec d'une compagnie ayant pour but de faciliter et d'activer la construction des navires. Aujourd'hui nous voyons dans la *Gazette de Québec* l'annonce de la naissance d'une nouvelle compagnie.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est: "La Compagnie de Navigation d'Hochelega."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est le touage des vaisseaux dans le port de Montréal et ses environs et le fleuve St. Laurent jus qu'à Sorel.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la cité de Montréal, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable, dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de vingt-quatre mille piastres courant, divisé en quatre cent quatre-vingts actions, de cinquante piastres chacune, avec le privilège d'augmenter ce capital à cinquante mille piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont: Amable Jodoin, fils, écrivain, bourgeois; Edmond Dallaire, navigateur; Pierre Amable Jodoin, fils du dit A. Jodoin, écrivain, gentilhomme; Adolphe Dubord, navigateur; Louis Chapleau, navigateur, tous de la cité de Montréal; Patrice Grégoire, commerçant de Coaticook; Louis Trudeau, navigateur; Joseph Richard, hôtelier; Pierre Ste. Marie, commerçant, et François Lefebvre, ingénieur, tous quatre de la ville de Longueuil, tous résidents en la province de Québec et sujets de Sa Majesté de naissance.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits MM. Am. Jodoin, Ed. Dallaire, P. A. Jodoin, Ad. Dubord et Jos. Richard.

Un correspondant de Londres écrit ce qui suit au sujet de Terre-Neuve:

"On avait annoncé dernièrement que les récentes difficultés survenues dans les pêcheries de Terre-Neuve allaient être applanies par une commission anglo-française, composée d'officiers de marine des deux nations; mais je viens d'apprendre qu'il allait surgir de nouvelles complications. On sait qu'en Angleterre il se forme, en dehors du gouvernement, des sociétés qui se donnent, de l'autorité privée, une mission particulière, qu'elles poursuivent dès lors avec une ténacité toute britannique. Dans ce nombre, on compte l'Institut Colonial (*Colonial Institute*) qui a pris pour tâche de protéger, bon gré, mal gré, les intérêts coloniaux suivant ses propres idées.

"Tel est précisément le cas qui se présente aujourd'hui. L'Institut colonial a pris en main la cause des colons de Terre-Neuve, a réuni des plaintes plus ou moins fondées et en a composé un long mémoire, dont son secrétaire achève en ce moment la rédaction, pour le présenter au ministère, puis au Parlement, et, en désespoir de cause, créer une agitation dans le pays. C'est la seule manière de procéder de toutes ces ligués, contre les sociétés ou tout autre dénomination qu'elles veulent adopter.

"Or, voici à peu près la substance du rapport qui verra probablement le jour la semaine prochaine. Les Français, en vertu du traité d'Utrecht (1713), obtinrent le droit de pêcher sur la côte ouest de Terre-Neuve et d'y établir les constructions provisoires indispensables pour cette pêche. Les articles furent modifiés plus tard par les traités de Paris (1763) et de Versailles (1783), qui donnèrent aux Français des droits égaux à ceux des anglais pendant toute la durée de la pêche, c'est-à-dire cinq mois par an. Jusqu'ici, les faits sont faciles à vérifier par les documents diplomatiques. Mais, à partir de là, le rapport entre dans le domaine des hypothèses. Ainsi, le gouvernement aurait laissé les Français empiéter peu à peu sur les privilèges des colons.

"Ces derniers auraient été obligés de détruire des bâtiments élevés par eux sur la côte dans un but industriel; ils auraient été empêchés de cultiver les terres, et les Français leur auraient même interdit la sortie, par eau, des produits d'une mine qui n'a pas d'autre débouché. Enfin, comme il ne se trouve pas de magistrats anglais sur la côte, les croiseurs français se seraient arrogés le droit de rendre eux-mêmes la justice au préjudice des colons. Par suite, le rapport accuse hautement le ministère des colonies d'avoir abandonné les colons, et il soutient que la nomination d'une commission mixte est une insulte et pour les colons et pour le gouvernement britannique lui-même, attendu qu'il n'y a rien à négocier, tous les droits étant du côté de l'Angleterre.

"Je crois fort que si les plaintes des colons terre-neuviens étaient dirigées contre le cousin Jonathan, l'Institut colonial ne se montrerait pas aussi susceptible et vérifierait avec plus de soin des accusations et des témoignages qu'il a accueillis avec un peu trop de légèreté.

UN ANNIVERSAIRE

Touchante cérémonie célébrée l'autre jour à Versailles par le 9^e cuirassiers pour le 6 août, anniversaire de la bataille de Reischoffen. Le fond du manège était tout tendu de noir, et sur les murs se détachaient de grandes inscriptions portant les noms de Reischoffen, Coulmiers, Tournay et Arthenay. Un autel avait été dressé, couvert de fleurs, étincelant de lumière, et tout autour s'élevaient des trophées formés de casque, de cuirasses et de sabres — trophées glorieux, car plus d'une cuirasse était percée de balles ou éventrée par la mitraille; une, entre autres, bossuée, torquée, portait à l'endroit du cœur une ouverture de la longueur d'un boulet. Devant l'autel, un grand catafalque était recouvert de tuniques d'officiers et de soldats, le tout pêle-mêle, le galon de laine du brigadier à côté du gallon d'argent du lieutenant, et l'épaulette du soldat étalant ses tresses rouges sur l'épaulette à gros grains du colonel, — l'égalité devant la mort. Un escadron en grande tenue de service formait la haie et rendait les honneurs.

A huit heures et demie, l'aumônier montait à l'autel. La messe était servie par deux enfants de troupe, l'orgue était tenu par un sous-officier auquel s'était adjoint un de ses camarades, violoniste d'un talent réel, et de temps à autre la fanfare du régiment mêlait ses sons cuivrés à cette musique sacrée. A droite et à gauche de l'autel, deux vieux cuirassiers, blanchis sous le harnais, médaillés, chevromnés, se tenaient sabre à la main, raides, impassibles, semblables à deux gigantesques chevaliers du moyen âge.

Après l'office, écouté par tout le régiment avec un recueillement profond, l'aumônier a pris la parole, et, dans un discours élevé, a rappelé aux soldats les sentiments d'honneur et du devoir. Une pensée surtout m'a frappé; elle est vraiment belle:

"Quand une balle, a-t-il dit, perçant la cuirasse, vient frapper le cœur d'un soldat, elle fait monter au ciel l'âme d'un chrétien." Et tandis qu'il parlait, chacun, reportant ses souvenirs vers le passé, pensait à cette journée terrible, à cette sanglante épopée, où les cuirassiers avaient donné désespérément, furieusement, brandissant leurs grandes lattes, et dégingolant dans la fumée avec le suprême espoir d'avoir sauvé la France. On pensait au brave lieutenant colonel Archambault de Beaune, aux officiers Noël, Mateille, et à tant d'autres braves camarades auxquels on avait serré la main et qui gisaient le soir pâles et froids dans la plaine.

A la fin de la cérémonie, le colonel s'est levé, et, d'une voix vibrante qui a résonné sous les grandes voûtes du manège, il a pris la parole. Je transcris textuellement ce magnifique morceau d'éloquence militaire; c'est senti et c'est admirable comme tout ce qui vient du cœur:

"Je remercie monsieur l'aumônier des bonnes paroles qu'il vient de prononcer en l'honneur de ceux que nous pleurons aujourd'hui.

"Officiers, sous-officiers, brigadiers et cuirassiers, conservez toujours dans vos cœurs ces nobles sentiments, cet amour de la discipline, qui a fait la force et la gloire de ce beau régiment auquel vous avez l'honneur d'appartenir. Ayez toujours cette fraternité et cet amour de la patrie qui fait marcher haut et ferme dans le sentier du devoir, même lorsqu'il conduit à la mort. Quant à moi, dans quelques mois, dans quelques jours peut-être, je vais me séparer de vous, qui avez combattu à mes côtés, et quitter la carrière des armes. Eh! bien, avant de partir, laissez-moi vous donner un conseil: restez disciplinés, res-

tez unis et forts, travaillez, et, qui sait? peut-être qu'un jour l'Alsace et la Lorraine, qui gémissent aujourd'hui sous le joug de l'étranger, seront réunies, grâce à vous, à la mère-patrie."

Le vieux colonel était transfiguré, Sa tête énergique, rendue populaire par les tableaux de Detaille, se redressait de toute sa hauteur, et, en parlant de nos provinces perdues, une larme, une vraie larme, roulait sur sa moustache blanche, tandis que sa main droite serait convulsivement son prie-Dieu. Ce fut comme une apparition. Dans l'esprit des cuirassiers du 9^e, le vieux colonel restera légendaire, et beaucoup d'entre eux avaient les larmes aux yeux en sortant du manège.

Allons, messieurs les utopistes venez donc encore nous dire que la patrie n'est qu'un mot, une abstraction, et prêcher le désarmement général, au nom de la fraternité des peuples! X.

PERSONNEL

M. Frank Thompson qui, pendant plusieurs années, a été employé à la douane de Québec, s'est noyé accidentellement le 29 ult., dans la rivière Jacques-Cartier.

Le Dr. Tassé, directeur de la prison de Riforme de St. Vincent de Paul, vient d'être admis à la retraite.

Le Rév. F. X. Bellay est nommé directeur du nouveau collège de Chicoutimi, et le Rév. M. Langis succède au Rév. M. A. Papineau, professeur de philosophie au séminaire de Québec.

Une requisição signée par un nombre considérable d'électeurs du quartier Est, a été présentée à M. Z. Chapleau, le priant de se porter candidat au Conseil de Ville, en remplacement de M. Jodoin, qui a résigné sa charge. Nous apprenons que M. Chapleau a accepté.

On lit dans le *Métis*:
"Nous sommes heureux d'avoir à annoncer l'arrivée parmi nous du R. P. Dandurand de la Congrégation des Oblats. Le Rév. Père arrive de Paris où il a reçu son obédience pour les missions d'ici. On sait que le R. P. Dandurand fut nommé administrateur du Diocèse d'Ottawa après la mort du regretté Mgr. Guigues, dont il avait été pendant longtemps le Grand Vicaire. Les travaux et le dévouement si connus du Rév. Père lui ont fait une réputation bien méritée. On nous dit que c'est Ste. Marie de Winnipeg qui doit devenir le théâtre de son zèle et bénéficier de sa grande expérience des affaires."

M. R. H. Wurtele a été ajouté à la liste des syndics nommés par le gouvernement.

M. Ernest Gagnon a résigné sa charge comme professeur de musique à l'École Normale et M. Gustave Gagnon le remplace.

L'hon. M. McKenzie nous est revenu. Il est parti immédiatement après son arrivé à Québec, par le train-éclair pour Ottawa.

Le Rév. P. Baudry, directeur du collège Joliette, a dû s'embarquer samedi, 23 du mois dernier, sur un paquebot français pour retourner en Amérique et se rendre, sans retard, au Canada.

Le Rév. M. Laporte, professeur au Collège de Joliette, prêche actuellement le Jubilé avec beaucoup de succès aux populations franco-canadiennes si nombreuses de l'Etat de l'Illinois.

LA BANQUE JACQUES CARTIER

Au sujet de la banque Jacques Cartier, voici les chiffres présentés par le comité, et donnant la situation de la banque telle qu'arrêtée au 24 juillet dernier:

Compte des profits et pertes, 10 Août 1875.
24 juillet 1875.

PROFITS:
Par balance \$ 27,806 71
Balance 794,749 46
\$822,556 17